

Des pièges contre les envahisseurs

CHASSE. L'Association des chasseurs du Grand Sud (ACGS) contribue à la régulation des espèces nuisibles. Tous les quinze jours, elle se rend au parc de la rivière Bleue pour piéger les cochons.

Les espèces envahissantes sont nombreuses en Nouvelle-Calédonie et détruisent la faune et la flore locales. Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Calédonie élabore des plans d'action opérationnels sur les espèces envahissantes prioritaires que sont : le cerf, le cochon, le lapin, le chat haret, le bulbul à ventre rouge, les fourmis et le miconia. L'Association des chasseurs du Grand Sud (ACGS) est cosignataire avec la province Sud et le CEN d'une convention de régulation des espèces exotiques envahissantes ou nuisibles animales.

DISPOSITIFS RÉGULÉS

Deux fois par mois, les chasseurs de l'ACGS se rendent au parc provincial de la rivière Bleue pour piéger les cochons grâce à des cages. Ce sont des pièges à guillotine de deux mètres cubes, fabriqués avec du gabion, par les chasseurs eux-mêmes, selon les plans du CEN. Ces régulations mensuelles se passent toujours pendant les heures de fermeture au public.

Afin d'attirer le cochon, des graines sont posées autour de la cage et à l'intérieur de celle-ci puis les chasseurs viennent prélever les cochons piégés quelques jours après. « *Le CEN travaille beaucoup avec les organismes de chasse pour mettre en place des dispositifs*



Jean-Yves Moreau est le président de l'Association des chasseurs du Grand Sud. Créée en 2013, cette association régule les espèces exotiques envahissantes ou nuisibles animales dans le Sud. En médaillon, les pièges à cochon sont fabriqués par les chasseurs grâce aux plans du conservatoire d'espaces naturels.

pour capturer ces espèces-là », indique le président des chasseurs du Grand Sud, Jean-Yves Moreau.

D'autres espèces, comme les chats sauvages et les cerfs dévastent la faune et la flore du Sud. Ainsi, les chasseurs sont

également autorisés, par conventions, à faire de la régulation sur les aires protégées (AGDR) de Bois du Sud et la Netcha et sur les réserves naturelles du Sud (Chutes de la madeleine, Forêt cachée, Yaté...).

L'Association des chasseurs du Grand Sud devrait prochainement passer une convention avec l'entreprise Vale pour réguler les espèces dans les forêts situées sur les sites miniers en exploitation.

N.D-D



Pour le piégeage de cochons, les chasseurs doivent être membres de l'Association des chasseurs du Grand Sud, et sont obligatoirement affiliés à la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie, titulaires du permis de chasse de la province Sud et doivent avoir suivi la formation à la sécurité dispensée par la FFCNC.